

GEDA 08

"Un groupement d'employeurs au service de la structuration des associations"

IDENTITÉ

GEDA 08

Secteur d'activité : multisectoriel

Nature du GE : associatif

Année de création : 2005

Nombre d'adhérents : 50

Nombre de salariés : 42

Adresse : GEDA 08

19, avenue de Montcy-Notre-Dame
BP 90071 Charleville-Mézières Cedex

Tél. : 09 51 53 70 47

Mail : contact@geda08.org

Web : <http://geda08.org/index.html>

Le groupement d'employeurs associatifs (GEA) pour mutualiser l'emploi sur un territoire

Association réunissant plusieurs structures qui se regroupent pour embaucher du personnel qu'elles ne pourraient employer seules, le GEA permet de structurer l'emploi associatif sur un territoire tout en sécurisant les parcours professionnels des salariés et mobilise ainsi, dès la phase de création, un grand nombre d'acteurs qu'il est nécessaire d'accompagner.

Afin de contribuer à développer les GEA, le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en partenariat avec l'Avisé ont publié en 2011 "Accompagner les groupements d'employeurs associatifs", un guide destiné aux accompagnateurs de porteurs de projet.

A la suite de cette publication, une nouvelle collaboration a été menée pour illustrer l'intérêt du GEA à travers 10 exemples de groupements d'employeurs répartis dans différents secteurs d'activité monosectoriels et multisectoriels (le sport, la culture, le sanitaire et social).

Genèse

La création du GEDA 08 (Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif) procède d'une double réflexion politique conduite au plan de la région Champagne-Ardenne puis du département des Ardennes.

La ligue régionale de l'enseignement de Champagne-Ardenne a conduit, dès 2004, une réflexion stratégique sur le développement des associations articulée autour de deux axes : la fin des emplois jeunes (qui avaient amenés du personnel qualifié dans les structures) et le positionnement économique des associations. Comment pérenniser les emplois créés ? Comment rendre plus performant le secteur ? Comment accroître la rentabilité économique, tout en respectant l'objet social des associations ? Autant de questions auquel le groupement d'employeurs peut apporter une réponse adaptée.

Parallèlement au plan départemental, la ligue de l'enseignement des Ardennes a relayé la réflexion régionale en associant deux autres fédérations, l'une de centres sociaux, l'autre de l'environnement, et d'autres partenaires (Chambre régionale de l'économie sociale, Comité de bassin d'emploi) quant à l'opportunité et l'intérêt de créer un groupement d'employeurs associatif.

C'est donc avant tout une réflexion politique qui est à l'origine de la création du GEDA 08. En Haute-Marne, un GEDA 52 s'était créé sur la même argumentation.

La réflexion s'est engagée en 2004, les statuts ont été déposés en juin 2005 autour de 8 associations adhérentes, dont 2 utilisatrices. La convention collective choisie était celle de l'animation et l'OPCA de rattachement, UNIFORMATION. Le premier poste a été créé en novembre 2005.

Le projet a été pensé politiquement en visant à s'appuyer sur un mode de fonctionnement normal

d'un groupement d'employeurs classique. Or, la recherche d'un équilibre économique dans un groupement d'employeurs associatif n'est pas simple et nécessite des adaptations, notamment dans l'offre de services (voir ci-après).

Deux leviers majeurs pour aider à la création : la dynamique créée par les emplois aidés (emplois jeunes mais également CES et CEC) et une formation collective financée par UNIFORMATION pour les groupements d'employeurs du grand est de la France ouverte aux porteurs de projet.

Les freins à la création provenaient d'une nouvelle politique de contrats aidés qui pouvait apparaître comme un obstacle à l'engagement au sein du GEDA 08, un sous-dimensionnement des besoins en communication et en commercial de la structure et la spécificité du champ associatif (positionnement politique des instances dirigeantes notamment).

La volonté du GEDA 08 a clairement été dès le démarrage de promouvoir un emploi associatif de qualité. La question s'est posée de l'engagement du GEDA 08 dans les contrats aidés (les promouvoir ou les ignorer).

Dernier levier : les aides à la création qui sont venues soit par les réseaux (relais d'information, communication), soit par des partenaires (Fondation de France, Ligue de l'enseignement, Etat, Région, Département).

► Gouvernance

Le GEDA 08 possède un fonctionnement associatif classique articulé autour d'un conseil d'administration ouvert à tous les adhérents, composé à ce jour de 9 administrateurs. Il se réunit à minima tous les 3 mois. Un Bureau existe. Une assemblée générale annuelle complète la gouvernance de la structure.

Une réflexion est en cours sur la représentation des salariés au sein des instances dirigeantes.

Le GE est animé par une équipe de permanents représentants en moyenne 1,2 équivalent temps plein. Actuellement et de façon transitoire compte tenu d'une restructuration et réorganisation de l'activité, 3 personnes en contrats aidés sont venus compléter l'équipe.

► Activité

Au 1er janvier 2013, le GEDA 08 comptait 50 adhérents, répartis dans les secteurs suivants :

- 52% dans l'animation et l'éducation populaire ;
- 14% dans la culture ;
- 10% dans l'insertion par l'activité économique ;
- 6% dans le sport et loisirs ;
- 0,2% dans l'environnement ;
- 15% dans des secteurs autres (logement, informatique libre, ...).

Des collectivités territoriales ont été adhérentes dans le passé, sous la forme de mise à disposition unique des salariés du GEDA 08. A ce jour, aucune n'est adhérente mais le GE souhaite que cela change en 2013, notamment sur l'activité périscolaire qui va constituer une bonne opportunité.

Le GEDA 08 dispose d'une stratégie de développement bien précise qui repose soit sur l'identification d'un métier auquel il peut répondre par le biais des salariés mis à disposition ; soit par l'identification de nouveaux secteurs sur lesquels des opportunités existent (médico- social par exemple).

En termes de service aux adhérents, le GEDA 08 répond à la gestion du temps partiel.

Il entend développer une offre de service ambitieuse au service des adhérents actuels et futurs articulée autour des axes suivants :

- aider à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour des associations en création ou en développement ;
- formaliser l'accueil des salariés au sein des associations ;
- aider à la prise de décision en matière de recrutement des associations et organiser le processus de recrutement ;
- aider le salarié dans sa prise de poste ;
- développer le tutorat ;

- mettre en place une fonction de médiation/prévention des ruptures anticipées ;
- former des salariés des associations adhérentes.

En 2012, les raisons du recours au GE pour 47 adhérents utilisateurs :

- création d'activité : 15 %
- développement d'activités nouvelles : 21 %
- professionnalisation d'activités encadrées par des bénévoles : 32 %
- soutien technique (activité classique de GE) : 32 %

A ce jour, le GEDA 08 salarie 42 personnes (13,5 ETP, hors structure permanente).

81 % des contrats de travail sont des contrats à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel et le solde de 19 % est composé de CDD dont des CUI-CIE.

Le recours à des contrats à durée déterminée est très marginal et concerne principalement le remplacement des salariés titulaires du GEDA 08.

Les métiers mis en œuvre par le GEDA 08 relèvent de deux grandes familles :

- les métiers liés aux fonctions d'animation générale (périscolaire) ou spécialisée (musique, danse, sport, informatique, environnement) ;
- les métiers liés aux fonctions tertiaires (assistance comptable, agent d'entretien, chargé de projet, ...).

Enfin, une troisième famille complète l'offre de compétences. Elle concerne les métiers techniques (chargé d'insertion professionnelle, chargé de communication, webmaster, graphiste).

Le GEDA 08 fonctionne en temps partagé, avec une moyenne de 1,95 mise à disposition par salarié.

Le recrutement au sein du GEDA 08 a une visée opérationnelle mais également pédagogique. Une méthode simplifiée de la technique de recrutement et des objectifs de ce dernier est remise aux employeurs associatifs.

En cas de recrutement, les associations concernées par le futur salarié sont invitées à participer au jury de sélection.

► Liens avec les adhérents

Les liens avec les adhérents sont des liens classiques. Lors d'un récent accompagnement, le GEDA 08 a bénéficié de la mesure de son utilité sociale, exprimée notamment par une forte satisfaction des adhérents actuels et anciens.

► Liens avec les salariés

Les salariés du GEDA 08 bénéficient d'un suivi qui repose notamment sur :

- un entretien individuel obligatoire ;
- un accompagnement variable selon les besoins du salarié ;
- une politique de formation professionnelle importante (des formations groupées par métiers sont envisagées afin d'accroître le sentiment d'appartenance) ;
- un journal interne avec la lettre du salarié.

Une expérience a été tentée : inviter les salariés à l'assemblée générale.

► Règles financières

90% des ressources financières du GEDA 08 proviennent de la facturation aux associations.

Celle-ci est établie ainsi : refacturation du salaire chargé majoré d'un effort variable pour l'insertion et la formation et de frais de gestion déterminés en assemblée générale.

Les associations concluent une convention avec le GEDA 08 sur 12 mois, sur un coût fixe. La facturation est mensuelle.

Le solde (10 %) des ressources financières du GE provient de financements publics.

La responsabilité solidaire est affichée clairement. Des règles de répartition éventuelles de la dette sont prévues par les statuts du GEDA 08. Les adhérents versent une caution.

► Perspectives

Le GEDA 08 entend se centrer sur les thèmes suivants :

- maintenir un emploi de qualité au sein des associations adhérentes ;
- développer l'offre de services "ressources humaines" ;
- développer le GEDA 08 par métier et par secteur ;
- le recours à des contrats aidés dans une optique de pérennisation ;
- accroître la synergie entre les 4 GEDA de la région Champagne-Ardenne (positionnement collectif, formations communes,).